



**HAL**  
open science

## Introduction : La légitimité de l'inspection en pratiques

Sylvain Brunier, Olivier Pilmis

### ► To cite this version:

Sylvain Brunier, Olivier Pilmis. Introduction : La légitimité de l'inspection en pratiques. Sylvain Brunier; Olivier Pilmis. La règle et le rapporteur, Presses des Mines, pp.7 - 21, 2020, 9782356715999. hal-02529590v2

**HAL Id: hal-02529590**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-02529590v2>**

Submitted on 25 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La règle et le rapporteur

## Une sociologie de l'inspection

Sous la direction de Sylvain Brunier et Olivier Pilmis

Avec des contributions de

Anaïs Bonanno

Sylvain Brunier

Laure Célérier

Marion Demonteil

Jean-Noël Jouzel

Romain Juston Morival

Jérôme Pélisse

Olivier Pilmis

Giovanni Prete

Magali Robelet

Paris, Presses des Mines, collection « Sciences Sociales », 2020.

ISBN : 978-2-35671-599-9

## Sommaire

**Introduction.** La légitimité de l'inspection en pratiques. *Sylvain Brunier et Olivier Pilmis*

**Chapitre 1.** L'Inspection du travail agricole : vie et mort d'une institution d'exception. *Jean-Noël Jouzel et Giovanni Prete.*

**Chapitre 2.** Inspecter le social : une fonction en voie d'extinction ou une doctrine en expansion ? *Magali Robelet*

**Chapitre 3.** Dans les petits papiers de l'inspection. Le travail des Inspections générales ministérielles au prisme des listes des personnes auditionnées. *Sylvain Brunier et Marion Demonteil*

**Chapitre 4.** Faire respecter les règles de santé sécurité au travail des agents publics. Appuis et usages paradoxaux du droit dans les pratiques d'inspection d'une grande collectivité locale. *Jérôme Pélisse*

**Chapitre 5.** Du corps d'inspection au cabinet de conseil - Que reste-t-il de l'esprit de corps au sein de l'Inspection générale des finances ? *Laure Célérier*

**Chapitre 6.** Inspecter pour réformer. Le rôle des missions d'inspection dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la réforme de la médecine légale (2006-2016). *Romain Juston Morival*

**Chapitre 7.** Un guichet pas comme les autres. L'autonomie de l'Inspection du travail face aux demandes des élu·e·s et des salarié·e·s. *Anaïs Bonanno*

**Chapitre 8.** Au rapport ! La production de l'Inspection des succursales de la Banque de France (milieu du XIX<sup>e</sup> siècle – années 1930). *Olivier Pilmis*

**Bibliographie**

**Liste des encadrés, graphiques, illustrations et tableaux**

**Table des matières**

## Introduction

### La légitimité de l'inspection en pratiques

*Sylvain Brunier et Olivier Pilmis*

Inspecter, pour quoi faire ? Au cours des dernières années, chaque scandale a fait ressurgir cette question. Qu'il s'agisse de lasagnes frauduleusement farcies à la viande de cheval, du maintien sur le marché du Mediator par les autorités sanitaires, de l'usage d'une grenade offensive par les forces de l'ordre ayant causé la mort de Rémi Fraisse, l'inspection est systématiquement convoquée pour faire la lumière sur les événements, leurs causes, les défaillances des services voire les fautes des personnes, les éventuelles responsabilités et les conclusions à en tirer. Sa mission est de collecter des informations nouvelles permettant de révéler les causes d'un dysfonctionnement grave à l'intérieur d'un domaine d'action publique. Dans ce contexte de crise, les critiques adressées à l'inspection se concentrent sur sa probité et dénoncent sa partialité, en remettant en cause la capacité des inspecteurs<sup>1</sup> à émettre une parole indépendante de leur autorité de tutelle et/ou de ceux qu'ils inspectent. Ainsi, à l'été 2019, la noyade de Steve Maia Caniço après une intervention de la police le jour de la fête de la musique à Nantes entraîne la saisine de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), afin d'enquêter sur le déroulement des événements et de déterminer si des violences policières ont eu lieu. Publiées dans la presse, les conclusions du rapport de l'IGPN suscitent de vives critiques au motif que l'institution policière étant juge et partie, il n'est guère étonnant qu'elles exonèrent en bloc les forces de l'ordre de toute responsabilité. Pour répondre aux mobilisations, le Premier ministre, revendiquant sa « *volonté de transparence totale* » missionne l'Inspection générale de l'administration (IGA) pour conduire une nouvelle enquête, dont le périmètre est étendu aux pouvoirs publics et aux organisateurs de l'événement<sup>2</sup>. Pour exceptionnelle qu'elle soit, cette situation montre que la critique d'un service d'inspection n'équivaut pas à délégitimer le recours à l'inspection en tant que telle.

Si inspecter consiste à produire une analyse des tenants et des aboutissants d'une crise, dans un contexte par définition extraordinaire, cela vise aussi à contrôler, de manière plus routinisée, la conformité des pratiques d'acteurs publics et privés avec un ensemble de réglementations et de normes. Ainsi, une des missions de l'Inspection du travail est de vérifier que les salariés ayant un mandat de représentant du personnel dans une entreprise ne subissent pas de discrimination syndicale. De même, les agents des Directions départementales en charge de la protection des populations (DDPP) sont habilités à constater le respect des règles d'hygiène dans la restauration et les commerces alimentaires. Dans ces deux cas, l'efficacité de l'inspection suppose sa fréquence, pour empêcher la persistance des manquements à la règle. C'est précisément autour de cette question de l'efficacité que se cristallisent les critiques qui font de l'inspection le symbole même de la pesanteur bureaucratique, entravant l'activité économique ordinaire. La critique convenue d'une administration nécessairement tatillonne et intrusive trouve un écho, transposé dans des formes autorisées, par exemple dans le rapport du Comité d'action publique 2022. Afin de réduire les dépenses publiques, celui-ci préconise d'externaliser à des opérateurs privés la capacité à procéder à certains contrôles réglementaires, qui sont aujourd'hui du ressort de l'État, par exemple dans le domaine de la concurrence, de la protection du consommateur ou de la répression des fraudes. Plus largement, il propose

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de cette introduction, afin de ne pas alourdir le texte, le terme « inspecteur » est privilégié, et renvoie donc aux deux genres. Il a été décidé de ne pas fixer de règle a priori valable pour l'ouvrage dans son ensemble, afin de laisser les auteurs et autrices des différents chapitres libres d'adopter la règle qui leur semblait préférable.

<sup>2</sup> Édouard Philippe, Premier ministre, « Nantes : "Une volonté de transparence totale" au sujet de la mort de Steve Maia Caniço », déclaration à la presse, vidéo, 30 juillet 2019 [En ligne sur le site gouvernement.fr, consulté le 09 août 2019].

de « développer les démarches d'auto-contrôle par les structures faisant l'objet d'inspections, à partir de référentiels d'auto-diagnostic reconnus »<sup>1</sup>. Cette critique s'attaque moins à la manière dont les inspections sont réalisées qu'au principe d'une inspection, qu'au fait même d'inspecter. Dès lors, l'inspection apparaît moins légitime dans ses activités ordinaires que dans ses missions exceptionnelles.

Les deux procès intentés à l'inspection, en connivence ou en incompétence, ponctuel ou radical, à l'occasion de crises ou au quotidien, révèlent le très grand nombre de secteurs d'activités, de domaines d'action publique, d'espaces administratifs, d'infrastructures techniques qu'elle investit. Le double constat de l'omniprésence du même vocable « inspection » pour désigner des entités diverses – rapprocher de l'Inspection générale des finances, de l'Inspection de santé publique vétérinaire et de l'Inspection de l'action sanitaire et sociale ne va pas a priori de soi – et de l'absence de travaux de sciences sociales appréhendant ces entités autrement que par un prisme sectoriel, a nourri le projet constitutif de cet ouvrage. Celui-ci présente les résultats de la réflexion collective d'une quinzaine de chercheuses et chercheurs réunis par un séminaire du Centre de sociologie des organisations entre 2016 et 2019<sup>2</sup>. Si certains des services étudiés au fil des chapitres sont vraisemblablement connus du lecteur – Inspection du travail, Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale de la police nationale –, il rencontrera sans doute les autres pour la première fois : Inspection des succursales de la Banque de France, Inspection générale des affaires culturelles, Inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles, Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, Inspection du travail au sein d'une grande collectivité publique locale, Inspection générale des services judiciaires, Inspection de l'action sanitaire et sociale. En élargissant la focale au-delà des deux services qui retiennent le plus souvent l'attention des chercheurs – l'Inspection générale des finances [Cardoni, Carré De Malberg & Margairaz, 2012] et l'Inspection du travail [Dodier, 1986, 1988 ; Tiano, 2003a ; Péglise, 2004 ; Mias, 2015 ; Szarlej-Ligner, 2017] –, nous souhaitons rapprocher les services d'inspection les plus visibles et les plus discrets sans présupposer qu'ils sont de différentes natures, tout en demeurant attentifs à la pluralité la multiplicité des statuts, des attributions, des périmètres d'intervention, des degrés de prestige. Surtout, la mise en regard des études qui composent cet ouvrage a convaincu leurs auteurs que les services d'inspection qu'ils étudiaient avaient davantage qu'un nom en commun<sup>3</sup>.

Quelles que soient les circonstances, extraordinaires ou routinières, et quel que soit son domaine d'expertise, l'inspection articule deux registres d'activités. Le premier, particulièrement apparent dans les situations de crise, consiste à produire et faire remonter de l'information du terrain inspecté vers les commanditaires de la mission d'inspection. Le second, qui est au cœur des représentations du travail ordinaire des inspecteurs, s'attache au contrôle de la conformité des inspectés à la norme établie par des lois, des règlements, des directives, des circulaires, etc. La mise en série des cas analysés dans ces pages montre que le travail d'inspection ne procède pas par la sélection d'un de ces registres et l'exclusion de l'autre, mais le plus souvent par la combinaison des deux. L'inspecteur n'est pas uniquement celui qui vérifie que les inspectés appliquent la règle, il se fait également le rapporteur de ce qu'ils lui ont donné à voir. Cette approche permet d'échapper à un double réductionnisme qui n'envisage l'inspection qu'à l'aune d'une seule de ces dimensions. Envisageant conjointement les deux, cet ouvrage pose que l'inspection est une intermédiation. L'étudier dans toute son épaisseur impose de prendre en compte l'organisation des services d'inspection, les modalités de saisine, le déroulement des missions et la production des rapports jusqu'à leur

<sup>1</sup> Comité d'action publique 2022, *Service public. Se réinventer pour mieux servir. Nos 22 propositions pour changer de modèle*, juin 2018, p.108 [En ligne sur le site [affairesjuridiques.aphp.fr](http://affairesjuridiques.aphp.fr), consulté le 10 août 2019].

<sup>2</sup> Outre les contributeurs à cet ouvrage, ce groupe a bénéficié des échanges avec Olivier Borraz (CSO), Renaud Crespin (CSO), Elsa Gisquet (IRSN), Jeanne Lazarus (CSO), Yohann Morival (CERAPS) et Gwenaële Rot (CSO).

<sup>3</sup> Si le propos de cet ouvrage est de mettre en évidence ce que des inspections n'entretenant pas de contact entre elles ont en commun, il n'entend pas pour autant essentialiser l'inspection, que ce soit au niveau de son organisation comme corps ou service, ou à celui de son activité ou de ses pratiques. C'est la raison pour laquelle le principe a été adopté, dans l'ensemble de cet ouvrage, de n'employer de majuscule à « inspection » qu'à l'occasion de la désignation explicite d'un corps ou d'un service particulier (« Inspection du travail », « Inspection générale des finances », etc.).

diffusion et circulation. Les contributions réunies ici portent donc moins sur les trajectoires individuelles des inspecteurs, leurs caractéristiques sociodémographiques, et les processus de socialisation qui les ont menés à l'inspection, que sur les logiques collectives qui président à cette activité et à son organisation en services.

Intermédiation, l'inspection repose sur une relation tripartite entre un inspecteur, un inspecté et un commanditaire. L'inspecteur est un intermédiaire entre un « donneur d'ordre » public, qu'il s'agisse d'un ministre, d'un préfet ou de tout autre représentant des pouvoirs publics, et un « inspecté », administration, fonctionnaires, entreprises, services publics, etc. Les contributions réunies dans cet ouvrage proposent de prendre au sérieux la notion d'intermédiation, ce qui implique de symétriser l'analyse : la relation entre l'inspecteur et le commanditaire n'est pas moins importante que celle entre l'inspecteur et l'inspecté. Cette symétrisation n'équivaut pas à une neutralisation des rapports de force entre les trois parties. Tout d'abord, la relation entre les donneurs d'ordre et les inspecteurs se donne à voir comme un rapport hiérarchique : ces derniers sont autonomes dans la réalisation de leurs tâches tant qu'ils demeurent dans le cadre délimité par leurs lettres de mission. Pour autant, l'inspection n'agit pas systématiquement en étant explicitement mandatée par un commanditaire : la référence aux textes qui la régissent ainsi qu'aux normes dont elle doit s'assurer de l'application peut suffire à ce qu'elle s'auto-saisisse. Disposant d'un tel mandat permanent, l'inspection peut affirmer son indépendance vis-à-vis de son autorité de tutelle, ce qui brouille au passage la catégorie de « donneur d'ordres ». Du reste, c'est à condition de préserver une marge d'autonomie que l'inspection est en capacité de produire des connaissances originales, c'est-à-dire qui ne sont pas entièrement redondantes avec celles qui empruntent les canaux habituels, et donc utiles au commanditaire. Ensuite, la relation entre les inspecteurs et les inspectés se présente a priori comme un rapport d'autorité. Investi par un commanditaire qui lui prête par transitivité la légitimité bureaucratique dont il dispose [Bourdieu, 1984], l'inspecteur est en mesure de contrôler les inspectés et de débusquer leurs fraudes. La connaissance du « terrain » acquise par les inspecteurs leur permet de s'affranchir de la simple tâche d'application de la lettre des textes pour endosser un rôle de conseil et d'accompagnement des inspectés. En retour, l'inspecté dote tacitement l'inspecteur de la légitimité du terrain et de ses savoirs concrets et en fait, auprès du commanditaire, à la fois le témoin de ses difficultés à appliquer les règles et le rapporteur de ses problèmes, en ligne directe, sans avoir à remonter les échelons hiérarchiques un à un.

Pour décrire les enjeux que soulève cette intermédiation, nous porterons le regard sur trois dimensions du travail d'inspection, qui correspondent à trois échelles d'analyse : les inspections sont d'abord arrimées à des domaines d'action publique, dont elles reconduisent les frontières ; elles ont pour particularité de pénétrer les organisations afin de rapporter ce qui risquerait autrement de relever du « secret de service » ; enfin, la légitimité des inspecteurs se construit en jouant sur leur distance avec les inspectés et les donneurs d'ordre.

## Les inspections et leurs juridictions

Si le développement de la forme inspection a historiquement accompagné la différenciation entre secteurs public et privé à la faveur de la centralisation bureaucratique [Buton, 1997], l'énumération des exemples traités dans cet ouvrage rappelle avec force que le terme générique d'inspection recouvre aujourd'hui une grande variété de corps et de services. Chacun investit un domaine ou un secteur particulier, avec ses acteurs et ses problèmes spécifiques. Autrement dit, *à chaque inspection sa juridiction*. Celle-ci peut renvoyer selon les cas, au périmètre d'un ministère (le ministère de la Culture et les établissements associés pour Inspection générale des affaires culturelles), d'une organisation (l'Inspection de la Banque de France), d'un type d'infrastructures (par exemple, l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement), d'une catégorie de professionnels (Inspection du travail, de l'emploi et de la politique

sociale agricoles), voire à un enjeu transversal aux différents programmes d'action publique (la bonne gestion des deniers publics dans le cas de l'Inspection générale des finances).

Plusieurs chapitres de cet ouvrage éclairent l'articulation, chaque fois singulière, entre inspections et juridictions. Celle-ci ne se donne jamais mieux à voir que dans les moments de genèse, voire de disparition d'un service donné. L'exemple, rare, de la mort d'un service, comme celui de l'Inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles (Itepsa), étudié par Jean-Noël Jouzel et Giovanni Prete (Chapitre 1), ne peut se comprendre sans référence aux interrogations concernant l'autonomie relative du secteur agricole vis-à-vis des autres mondes de production. Le lien entre inspections et juridictions n'éclaire pas seulement les conditions d'existence des services mais aussi le travail qu'ils effectuent. Ainsi, l'inspection produit des savoirs (par la mise en série de données recueillies auprès de différents inspectés) qui requièrent une connaissance préalable du « terrain » et la maîtrise de compétences particulières. À partir de l'exemple de l'Inspection de l'action sanitaire et sociale (IASS), Magali Robelet (Chapitre 2) montre que la formation *spécifique* aux tâches d'inspection demeure succincte, essentiellement à travers de courts modules, des guides et des référentiels d'inspection, par rapport à la maîtrise des savoirs sectoriels, acquis dans le cadre de la formation initiale dans une école spécialisée (l'EHESP en l'occurrence) ou transmis de manière collégiale par la fréquentation de collègues expérimentés. Ce schéma, qui repose sur des formes de compagnonnage, prévaut dans la majorité des cas étudiés, à l'exception notable de l'Inspection du travail qui dispose de lieux de formation dédiés [Justet, 2013].

Non seulement les attributions des inspections reflètent les frontières des juridictions, mais leur action participe également de leur reconduction. Dans cette perspective, les attributions des services d'inspection tracent l'évolution des domaines d'action publique en France, où cette modalité de contrôle occupe une place singulière au moins depuis l'institution d'une Inspection des manufactures à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle [Minard, 1997]. L'inspection est historiquement au cœur de la construction de l'État moderne, comme un des instruments privilégiés du pouvoir central pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des règles de droit, que ce soit pour contrôler l'usage des finances publiques au sein de l'administration [Charle, 1982] ou pour s'assurer que les employeurs du secteur privé respectent bien un ordre normatif en constante évolution [Viet, 1994]. L'inspection a également été, et continue d'être, un moyen de légitimer la présence de l'État dans des secteurs contrôlés par des groupes professionnels bien structurés tels que la santé ou l'enseignement supérieur, ou qui se définissent en opposition aux logiques bureaucratiques comme la culture [Dubois, 1999a ; Demonteil, 2019]. Chaque administration disposant de son propre service d'inspection peut faire valoir son autonomie relative vis-à-vis des administrations concurrentes, en produisant ses propres connaissances et donc sa propre vision du problème à traiter. La mise en regard des rapports de l'IGAC et de l'IGAENR réalisée par Sylvain Brunier et Marion Demonteil (Chapitre 3) éclaire les modalités de confinement des problèmes à l'intérieur de leur juridiction respective, pour éviter qu'ils ne débordent vers d'autres arènes médiatiques, judiciaires ou politiques. L'inspection contribue ainsi à maintenir la légitimité du ministère comme acteur gestionnaire d'un secteur spécifique.

Les travaux qui ont pour objet l'harmonisation des services d'inspection dans le cadre européen [Bonnaud & Coppalle, 2013 ; Grek & al., 2013 ; Bastings, Mastenbroek & Versluis 2017], mais aussi ceux qui analysent la dissolution relative de la frontière entre secteurs public et privé [Bonnaud & Coppalle, 2009 ; Carter, 2017 ; France & Vauchez, 2017] montrent comment les savoirs, les outils et les techniques de contrôle circulent entre les espaces nationaux, entre les services publics et les cabinets privés, mais rarement entre les services d'inspection eux-mêmes. La mise en regard des différents chapitres de l'ouvrage rappelle en effet combien chaque inspection se caractérise par sa spécialisation, même relative. Il n'existe pas, en France, de corps d'inspection généraliste pour l'ensemble de l'administration. La circulation des inspecteurs entre les différents services est très limitée, y compris au sein d'un même ministère. Les inspecteurs du travail recrutés par la collectivité locale étudiée par Jérôme Pélisse (Chapitre 4) apparaissent sur ce point comme une exception, mais leur mobilité s'accompagne d'une transformation de leurs missions, qui se limitent désormais aux contrôle des pratiques de santé sécurité du travail, et de leurs moyens, qui excluent dès lors

la coercition. Autre indice de l'étanchéité des services d'inspection entre eux, il n'existe pas de formation transversale, c'est-à-dire non sectorielle, au métier d'inspecteur. Et lorsque les services d'inspection se dotent d'un outil de gestion des carrières des fonctionnaires, ils le cantonnent au périmètre de l'administration initiale. Les services d'inspection sont parfois organisés en *corps* de fonctionnaires, dotés de procédures de régulation propres définissant leurs modalités de recrutement, la possibilité de retourner vers l'administration opérationnelle, leur hiérarchie interne, ou encore le contrôle collectif sur les carrières [Célérier, 2016 ; Demonteil, 2019, pour ne prendre que deux cas qui sont évoqués dans cet ouvrage].

La relative étanchéité entre services d'inspection ne signifie pas pour autant une absence de hiérarchie symbolique, allant des inspections aux inspections générales ministérielles puis interministérielles. En ce sens, le cas d'une inspection à vocation apparemment transversale telle que l'Inspection générale des finances, qui figure au sommet de ces classements indigènes, constitue toujours un cas limite. Comme le montre Laure Célérier (Chapitre 5), la transversalité de l'IGF, qui justifie la comparaison avec de prestigieux cabinets de conseil, n'empêche pas que l'esprit de corps - et l'identité professionnelle des inspecteurs - se construise par référence à une activité spécialisée, la vérification de la bonne utilisation des deniers publics. Cette spécialisation n'interdit pas qu'un même dossier puisse être traité par différents services lors d'une mission conjointe, mais cela suppose alors des arrangements *ad hoc* toujours instables qui éclairent aussi bien les recompositions des formes de l'action publique que les hiérarchies symboliques entre services [Morival & Lazarus, 2018]. Romain Juston Morival (Chapitre 6) montre que la réforme de la médecine légale au cours des années récentes a mobilisé pas moins de six corps d'inspection (IGA, IGPN, IGF, Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale de la gendarmerie nationale, Inspection générale des services judiciaires), en raison du feuilletage juridictionnel qu'implique le caractère interministériel de cette expertise. La difficulté à mettre en œuvre ce type de collaborations entre services d'inspection rappelle combien ils contribuent au renforcement des juridictions par domaines d'action publique même lorsqu'ils examinent une question transversale.

Des inspecteurs de services différents travaillent selon les mêmes méthodes, parfois donc sur la même question, avec des contraintes similaires de distance à gérer pour maintenir leur autorité, mais ils travaillent toujours en fonction de leur ancrage spécifique dans le terrain, dessinant ainsi une topographie bureaucratique complexe qui superpose les rayons d'actions des commanditaires, les périmètres des lettres de mission, les frontières des organisations inspectées.

## **L'inspection, entrée dans l'organisation**

Une mission d'inspection consiste en une ou plusieurs visites qui se conclu(en)t par la production d'un rapport. Les missions n'occupent pas obligatoirement tout le temps de travail de l'inspecteur : inspecter peut être dans certains services une tâche parmi d'autres, plus ou moins valorisée par la hiérarchie, plus ou moins prisée des collègues. *L'inspecteur détient un mandat qui l'autorise à entrer dans les organisations*. Cette capacité est inscrite dans l'étymologie même du verbe inspecter, « l'idée de “regarder dedans”, mais depuis l'extérieur par rapport à ce qui est inspecté » [Pissaloux, 2015, p. 612]. Pour rendre compte de leur (dys)fonctionnement, il collecte des documents internes et auditionne des membres de l'organisation à différents échelons. À la différence des auditeurs qui travaillent eux aussi à l'intérieur des organisations, effectuant des tâches en apparence similaires, les inspecteurs sont habilités à diffuser les informations en dehors du lieu où ils les ont obtenues. Du reste, en raison de l'autorité qui leur est conférée, ils sont en mesure d'exiger que leur soient transmis tous les éléments nécessaires à la rédaction de leur rapport (registres, documents administratifs ou techniques, certificats, enregistrements divers, etc.), ce qui ne signifie pas nécessairement que leurs demandes soient toujours satisfaites. Bien qu'il repose aussi sur des données de cadrage, des avis ou expertises externes, le travail d'inspection a la particularité de produire des savoirs originaux à partir d'une enquête de terrain. Savoirs qui se matérialisent dans un rapport à destination d'un



commanditaire. L'inspection ne consiste pas seulement à faire appliquer une réglementation, elle est aussi un moyen privilégié de faire remonter des informations depuis le terrain, de sorte que le « savoir de service » ne se mue pas en « secret de service » [Weber, 2004, p. 357]. Le travail d'inspection contribue à mettre en lumière des pratiques qui demeureraient autrement invisibles, sinon dissimulées.

La capacité des inspecteurs à entrer dans les organisations est une condition nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Certains travaux ont souligné que la mise en œuvre effective de la régulation imposait de prendre en compte les représentations différentes, voire concurrentes, que les régulés au sein d'une même organisation ont du régulateur [Huising & Silbey, 2011 ; Gray & Silbey, 2014]. Résolument empirique, l'inspection est directement en prise avec des univers professionnels, des acteurs économiques, des usagers des services publics. Mais à la différence des *street-level bureaucrats* auxquels ils s'apparentent sur ce point [Lipsky, 1980 ; Dubois, 1999b ; Weller, 1999 ; Spire, 2005], les inspecteurs ne disposent pas de guichet : tout l'enjeu de leur travail consiste à aller aux devants de leurs inspectés sans attendre qu'ils ne se présentent d'eux-mêmes. Ce souci des organisations est un trait commun aux inspections et aux auditeurs et cabinets de conseil privés, avec lesquels elles sont parfois en concurrence, y compris symbolique [Bezes, 2008]. La distinction entre consultants et inspecteurs ne se joue pas tant au niveau de la démarche adoptée qu'à celui de leur ancrage dans le secteur sur lequel ils opèrent.

En atténuant l'opacité bureaucratique, l'inspection accroît les capacités de contrôle des commanditaires. Cette opération de dévoilement vise notamment à mettre au jour différents aspects du fonctionnement discret des organisations. L'inspection a le droit d'entrée dans les lieux spécifiés dans la lettre de mission qui définit ponctuellement sa saisine, ou dans les textes juridiques qui délimitent de manière permanente ses attributions. Ainsi, les inspecteurs du travail peuvent signaler les écarts ordinaires au droit du travail au sein des entreprises sans qu'une lettre de mission soit nécessaire, par exemple suite à une dénonciation de salariés. Etudiant ces situations, Anaïs Bonanno (Chapitre 7) montrent que, pour se prémunir contre l'accusation de naïveté, la mise au jour par l'inspection du fonctionnement interne de l'entreprise suppose qu'elle envisage que les salariés qui l'ont saisie puissent dissimuler leurs réelles intentions. Plus généralement, une inspection a pour mission de rendre visibles certains risques, portant par exemple sur la santé des consommateurs, les droits des travailleurs, la solvabilité des firmes, l'organisation de services administratifs, etc. Les risques décrits comme « faibles » sont paradoxalement considérés comme moins routiniers, moins techniques et moins procéduralisés que les risques identifiés comme « élevés », ne serait-ce que parce ces derniers constituent le cœur de ce dont les institutions régulatrices ont l'habitude [Black & Baldwin, 2012]. La manière dont sont sélectionnés, identifiés et priorisés ces risques est l'un des éléments centraux de compréhension des usages de l'inspection, en particulier dans les domaines sanitaires, alimentaires et environnementaux, comme le montrent les travaux sur la « *risk-based regulation* » [Baldwin & Black, 2016].

L'inspection participe à l'émergence de nouvelles questions en rendant visible le fonctionnement d'organisations ou de secteurs qui échappaient jusque-là à l'œil de l'administration, en essayant de faire en sorte qu'elles ne soient pas pour autant étalées sur la place publique. Jean-Noël Jouzel et Giovanni Prete (Chapitre 1) s'intéressent ainsi à une inspection mandatée pour rendre visible les conditions de travail et leurs problèmes en agriculture, mais aussi conçue pour que ces informations-là ne débordent pas vers des institutions non agricoles. Dans ce cas, les inspecteurs contribuent à révéler les enjeux de santé au travail dans les exploitations agricoles qu'ils pénètrent, mais les informations qu'ils recueillent ne sont pas destinées pour autant à alimenter des dispositifs d'alerte en santé publique. À la manière d'un Sherlock Holmes, « détective des grands [...], qui arrange en privé des affaires privées qui risqueraient, sans son intervention, de basculer dans le public » [Boltanski, 2012, p. 99-100], l'inspecteur entre dans les organisations qui compose sa juridiction, et dans le même temps, reconduit les frontières de celle-ci.

Les connaissances ainsi dévoilées sont compilées dans des rapports, qui constituent la trace matérielle de l'intermédiation : ces rapports récapitulent à destination des commanditaires les savoirs

produits par les inspecteurs auprès des inspectés, sous une forme manipulable et cumulative. Les informations recueillies sont rapportées non seulement aux donneurs d'ordre mais aussi aux acteurs inspectés et, dans certains cas, à de possibles futurs inspectés sous la forme de recommandations. L'inspecteur travaille simultanément à « remonter » l'information auprès des commanditaires et à « redescendre » des préconisations et des prescriptions. Les inspecteurs informent leurs commanditaires dans une logique hiérarchique, mais ils peuvent aussi servir d'intermédiaire entre des inspectés situés sur un même plan [Brunier, 2018b], dans un rôle à ce titre proche de celui d'un formateur. La diffusion ultérieure du rapport finalisé, c'est-à-dire son degré de publicité, peut varier selon les types de risques qui ont entraîné la saisine, selon la volonté du service de faire circuler ses préconisations au-delà des seuls commanditaires de la mission, mais également selon la nature des recommandations, notamment s'il s'agit d'une sanction. Chaque rapport s'inscrit en outre dans une série qui autorise des rapprochements dans le temps et dans l'espace, formant des collections qui alimentent des savoirs et pratiques d'expertise qui sont aussi partie prenante de l'activité d'inspection [Bessy & Chateaufreynaud, 1995]. À ce titre, les rapports alimentent les archives du service et nourrissent la mémoire d'un domaine, aidant notamment à la formation de jurisprudences locales. La forme des rapports compte : leur standardisation les rend plus facilement comparables et manipulables. L'Inspection des succursales de la Banque de France, étudiée par Olivier Pilmis (Chapitre 8), fixe ainsi, dès la fin des années 1870 et au moins jusqu'au milieu des années 1930, des règles de rédaction des rapports selon un système de colonnes correspondant, respectivement, aux observations des inspecteurs, aux réponses des directeurs des succursales inspectées, aux remarques des inspecteurs à la suite de ces réponses et, enfin, aux préconisations proposées par le commanditaire, le siège parisien de la Banque. Cette formalisation répond à l'intention explicite de fournir aux inspecteurs et à leur commanditaire les outils nécessaires à la mise en regard des nouvelles visites d'inspection avec les anciennes.

### **L'inspecteur à bonne(s) distance(s)**

L'inspection consiste à *faire varier les distances* entre les trois types d'acteurs qu'elle met en relation. D'abord, la mobilité de l'inspecteur contribue en pratique à réduire la distance entre commanditaire et inspecté : inspecter, c'est d'abord et avant tout se rendre sur les lieux de la mission. Ensuite, l'inspecteur doit maîtriser la distance entre lui et chacune des deux autres figures. Trop près de l'inspecté, l'inspecteur sera soupçonné de naïveté ou, comme dans le cas du rapport IGPN cité plus haut, de connivence ; trop éloigné, il ne pourra pas obtenir une information différente de celle qui est déjà reportée par les canaux hiérarchiques habituels. Trop près du commanditaire, il risque d'être accusé d'en être le simple relai, voire « l'espion », faute d'indépendance ; trop éloigné, il ne pourrait plus se prévaloir de l'autorité du commanditaire sur les inspectés.

La littérature en sciences sociales s'est principalement concentrée sur les manières dont les inspecteurs construisent leurs relations avec les inspectés. Dès les années 1980, ces travaux se sont attachés dans cette perspective à discuter une typologie des styles d'inspection, envisagés comme les manières de faire appliquer la réglementation (*enforcement styles*), en opposant les activités qui relèveraient du contrôle et celles qui relèveraient du conseil. La pondération entre les deux, comme celle qui prévaut entre règle et discrétion [Carter 2017], contribuent à définir des styles variés d'inspection, et partant, de régulation. Hutter [1989] montre ainsi comment la distance entre inspecteur et inspecté participe à définir des styles de régulation plus ou moins « accommodant » (*accomodative*) : persuasif (*persuasive*), quand il fait la part belle à la négociation et à l'accompagnement ; insistant (*insistent*), lorsqu'il se présente comme plus coercitif et formel. Ainsi, les manières dont les inspecteurs perçoivent et définissent leur rôle se distribuent sur un continuum menant des plus procédurales aux plus pédagogiques, selon les secteurs, les pays, ou les époques [Dodier, 1989 ; May & Winter, 2000 ; Bonnaud, 2005 ; Bonnaud & Coppalle, 2008 ; Bastings, Mastenbroek & Versluis, 2017]. Mettant l'accent sur l'implication des inspectés eux-mêmes dans les procédures de

régulation, les recherches récentes promeuvent une régulation « réflexive » ou « responsable » qui réduit encore la distance entre inspectés et inspecteurs [Ayres & Braithwaite, 1992 ; Braithwaite, Walker & Grabosky, 1987]. Cette conception valorise l'adaptation des méthodes d'inspection à l'environnement inspecté : le respect des quotas par les pêcheurs en mer repose par exemple difficilement sur d'autres méthodes que l'auto-déclaration, ce qui suppose la mise en place de stratégies spécifiques en amont [Baldwin & Black, 2008]. Ces travaux envisagent d'abord l'inspecteur comme un opérateur de la régulation, dont la mission est d'assurer la mise en conformité des « inspectés » avec les lois, règles et normes existantes.

Dès lors, l'inspection est envisagée comme une relation verticale et descendante menant du « régulateur » au « régulé ». Il s'agit moins d'un intermédiaire que d'une courroie de transmission : la question de l'autonomie de l'inspecteur par rapport au commanditaire reste dans l'ombre. Les réformes managériales de l'administration publique à partir des années 1980, largement étudiées, qui enjoignent à la procéduralisation des modalités de contrôle de l'action publique [Power, 1997 ; Hood & al., 1999 ; Hood & al., 2005 ; Borraz, Merle & Wesseling, 2017] délégitiment l'inspection, vue comme une modalité exagérément personnalisée de contrôle [Day & Klein, 1990 ; Power, 2003]. Cette critique de la personnalisation identifie le risque que les interprétations locales de la loi par l'inspecteur priment sur la lettre du texte juridique [Kagan, 1989]. Il s'agit alors de fixer les tâches d'inspection dans un ensemble de prescriptions, guides, *vademecums*, livrets méthodologiques [Bonnaud, 2011]. Toutefois, cette entreprise de formalisation se heurte à une autre autonomie, celle de chaque ministère, comme le montre par exemple l'échec relatif du projet de Rationalisation des choix budgétaires, porté dans les années 1970 par les hauts fonctionnaires du ministère des Finances, à imposer des procédures de contrôle communes [Bezes, Descamps & Kott, à paraître].

L'autorité de l'inspecteur tient à sa capacité à trouver simultanément la « bonne distance » avec un commanditaire, d'une part, et un inspecté, d'autre part, pour préserver son autonomie. Romain Juston Morival (Chapitre 6) s'attache à un cas *a priori* ordinaire de commande publique, le projet de réforme de la médecine légale à partir du milieu des années 2000. Examinant trois rapports successifs, il s'intéresse à la manière dont les inspecteurs préservent leur indépendance alors même que leur travail consiste à satisfaire la demande politique de préparer « le terrain » à la réforme à venir. L'inspection peut parfois s'apparenter à un simple instrument de justification au service d'une décision politique déjà prise. Mais les inspecteurs ont collectivement intérêt à conserver une distance minimale avec le donneur d'ordres, ne serait-ce que pour ne pas être rabattus sur un simple rôle d'exécutants. La question des modalités de saisine permet également d'objectiver ces enjeux de distance, en invitant à préciser l'identité des commanditaires de la mission, leurs attentes, sans omettre les cas d'auto-saisine, dans lesquels les inspecteurs se font donneurs d'ordre, ou de co-saisine, qui soulèvent le problème de la coordination entre services. Étudiant les demandes qui remontent du terrain vers l'Inspection du travail, Anaïs Bonanno (Chapitre 7) met en lumière les critères selon lesquels elles sont disqualifiées, ou au contraire converties en saisine. Sollicités par les salariés, les inspecteurs entendent conserver la maîtrise de leur agenda et écarter tout soupçon d'instrumentalisation. Cette situation éclaire ce qui se joue dans le processus de la saisine, qui peut s'inscrire dans une forme de routine à travers une programmation, ou être au contraire réalisée de manière inopinée, en réponse à une plainte ou en réaction à un scandale. Ces deux exemples invitent à distinguer modalités de saisine et autonomie des inspecteurs. Jérôme Péliasse (Chapitre 4) montre par exemple que la capacité de l'Inspection du travail d'une grande collectivité locale à obtenir des informations importantes sur le fonctionnement concret des services inspectés repose paradoxalement, à la différence de leurs homologues inspectant des entreprises privées, sur leur absence d'indépendance fonctionnelle à l'égard de la collectivité qui les missionne. Il n'existe pas d'arrangement unique qui garantirait à coup sûr l'autonomie et l'autorité de l'inspection, ce qui autorise de multiples configurations. Un mécanisme comme celui de l'alerte peut ainsi se concevoir aussi bien dans un contexte de forte hétéronomie des services d'inspection (si, par exemple, une autorité hiérarchique, comme un ministre ou un préfet, réagit à un scandale en commandant une inspection) que dans un contexte de forte autonomie, qui verrait les inspecteurs s'auto-saisir à la suite d'une dénonciation ou même d'une visite de routine.

L'attribution des missions aux inspecteurs pose la question de la spécialisation des compétences internes au service : certains services choisissent délibérément d'affecter les inspecteurs à une variété de tâches, parfois éloignées des compétences qu'ils ont développées avant leur prise de poste. Comme le rappelle Laure Célrier à propos de l'IGF (Chapitre 5), leurs premières années au sein du corps visent explicitement à doter les jeunes inspecteurs d'un profil généraliste en affaires publiques en les obligeant à conduire une grande diversité de missions. L'un des objectifs de cette organisation du travail est de maintenir la plus grande distance possible avec les acteurs inspectés. La question de la distance ne se joue pas seulement au moment de la saisine mais aussi dans toute la durée de la mission. Magali Robelet (Chapitre 2) montre que le travail des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS) suppose d'être crédible simultanément auprès de différentes audiences : les mandataires, les préfets et les juges. Ce travail réputationnel vise à pallier une expertise contestée. Le cas de l'Inspection des succursales de la Banque de France, étudié par Olivier Pilmis (Chapitre 8), documente l'entrelacs de considérations industrielles et domestiques, mêlant donc éléments chiffrés renseignant la solvabilité des emprunteurs de la Banque et informations, voire rumeurs, concernant leur situation familiale, matrimoniale, etc. L'inspection consiste alors à extraire ces éléments des cercles locaux de notabilité dans lesquels ils circulent ordinairement pour les mettre à disposition des commanditaires afin qu'ils évaluent le risque de crédit encouru. Prenant l'exemple de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et de l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR), Sylvain Brunier et Marion Demonteil (Chapitre 3) soulignent comment les inspecteurs mettent en scène l'objectivité de leur regard en incluant dans les rapports des listes des personnes rencontrées. La variété des statuts et des institutions d'appartenance de leurs interlocuteurs est affichée comme garantie de leur distance impartiale vis-à-vis des différents groupes d'intérêt consultés. C'est seulement à condition de se placer à bonne(s) distance(s) de tous leurs interlocuteurs que les inspecteurs sont en mesure de dévoiler le fonctionnement des mondes dont ils ont la charge, sans encourir le risque d'être dénoncés comme l'instrument d'une des parties.

\*

\*

\*

En dépliant les caractéristiques des relations qui unissent commanditaires, inspecteurs et inspectés, les chapitres réunis dans cet ouvrage permettent de dépasser la seule approche nominaliste et de constituer l'inspection comme un objet en soi. Alors que cette activité est parfois hâtivement traitée comme un archaïsme administratif ou une exception culturelle française, qui serait progressivement remplacée par des dispositifs plus modernes d'audit et de contrôle, les travaux rassemblés dans ce volume montrent au contraire l'actualité de cette « vieille » pratique. La démarche analytique proposée ici permet de mieux comprendre le rôle de l'inspection et les enjeux qu'elle soulève. Elle invite à explorer à cette aune certaines situations qui apparaissent comme des cas-limites, dans les secteurs public et privé. On peut songer par exemple à la figure de l'inspecteur commercial, qui a pour mission de coordonner des opérateurs économiques, partiellement indépendants dans le cadre d'un réseau de distribution ou de commercialisation. Le modèle d'une relation tripartite décrit plus haut se présente-t-il de la même manière quand *tous* les acteurs appartiennent au secteur privé ? En particulier, dispose-t-il des mêmes ressources pour dissiper le secret des organisations qu'il inspecte, sans mettre en péril le secret des affaires ? On peut évoquer également le cas de l'inspecteur des impôts qui a pour attribution de contrôler la conformité des déclarations des assujettis, dans une relation qui se donne a priori à voir comme strictement coercitive, et dans laquelle l'inspecteur ne fait qu'un avec l'administration qui le mandate. Dans quelle mesure un redressement fiscal relève-t-il de l'application de règles comptables ou de négociations interpersonnelles entre inspecteurs et inspectés ? Dès lors, l'efficacité des inspecteurs est-elle évaluée par l'administration à l'aune de leur capacité à percevoir des recouvrements ou à repérer les fraudeurs ? De manière plus générale, certains professionnels qui ne sont pas désignés comme « inspecteurs » dans leur fiche de poste, voire qui refusent d'endosser un titre connoté à leurs yeux comme trop bureaucratique ou policier, peuvent toutefois se trouver dans une configuration d'acteurs proche de celle qui caractérise l'inspection comme intermédiation. Quels sont les enjeux

spécifiques, notamment en termes de légitimité de l'inspection, soulevés par cette disjonction du mot et de la chose, aussi bien du point de vue de ceux ou celles qui font fonction d'inspecteur que des commanditaires qui les missionnent et des organisations dans lesquelles ils ou elles entrent ? Est-ce que cela mine l'autorité singulière de l'inspection, ou est-ce qu'au contraire, dans certaines circonstances, le renoncement au terme d'« inspecteur » est une condition de la pérennité de la relation d'inspection ? Enfin, dans le cadre des réformes récentes de l'État, le projet de fusion de l'ensemble des services d'inspections générales en une unique inspection rattachée au Premier ministre a été envisagé. Une telle reconfiguration, qui paraît rompre avec l'ancrage de chaque service dans une juridiction singulière, n'implique-t-elle pas inévitablement « de subdiviser [ce corps unique] en départements permettant de conserver les technicités particulières » [Pissaloux, 2015, p. 620] ? Si ces départements nouvellement créés reconduisent les hiérarchies symboliques et matérielles entre les anciennes inspections générales, peut-on réellement parler de fusion en un corps unique ? Finalement, établir un service de contrôle et d'évaluation dont le périmètre embrasserait celui de l'ensemble de l'administration ne reviendrait-il pas à renoncer au principe même de l'inspection ?

Au terme de cette introduction, nous pouvons examiner à nouveaux frais la question par laquelle elle a débuté : l'inspection, pour quoi faire aujourd'hui ? Dans le cadre du démembrement de l'État opéré par la Loi organique relative aux lois de finance (LOLF) ou encore Révision générale des politiques publiques (RGPP) [Bezes 2009, 2010], des fonctions d'audit et de contrôle ont été externalisées vers des agences [Benamouzig & Besançon, 2007]. Elles ont la charge de domaines d'action publique particuliers : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, Agence nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail, Agence nationale de la recherche, Autorité de régulation des jeux en ligne, etc. Inspections et agences sont des outils concurrents, et apparemment proches, de régulation sectorielle mais qui s'opposent dans leur rapport à la bureaucratie. L'inspection n'a de sens qu'arrimée à une chaîne bureaucratique, dans laquelle elle s'insère et sur laquelle porte son regard. La création des agences s'inscrit à l'inverse dans un projet de débureaucratiation de l'État, dans une optique d'administration « à distance », adossée à des savoirs scientifiques, et soucieuse de préserver l'autonomie des acteurs [Besançon & Benamouzig, 2005]. Une démarche similaire nourrit les nouvelles formes de gouvernance, appuyées sur les normes, les labels, les certifications, sinon d'autres formes de *soft law* [Power, 1997 ; Bonnaud & Coppalle, 2008 ; Bergeron, Castel & Dubuisson-Quellier, 2014 ; Fouilleux & Loconto, 2017]. L'efficacité de ces dispositifs repose, selon les cas, sur l'instrumentalisation de la concurrence entre les acteurs ou la valorisation de leur coopération. Parce qu'ils répondent à une démarche généralement volontaire des opérateurs, publics comme privés, il s'agit d'un auto-contrôle qui n'implique plus le regard extérieur de l'inspecteur sur l'organisation. Pour autant, ces modalités managériales de contrôle et de régulation ne se sont pas substituées aux formes, plus anciennes, qui caractérisent l'inspection. Mieux, en donnant naissance à un nouvel ensemble bureaucratique [Benamouzig & Borraz, 2016], s'inscrivant dans les juridictions existantes ou, éventuellement, les recomposant, elles peuvent contribuer à un regain de légitimité pour l'inspection, en leur offrant de nouveaux terrains. Le paradoxe souligné au début de ce texte - la coexistence d'un discours sur la crise de l'inspection avec le recours quasi-systématique à l'inspection dans des situations de crise - trouve ici un début de réponse : alors que la dissociation des fonctions de pilotage et de contrôle qui est au cœur des réformes managériales de l'État depuis trente ans fragilisent la légitimité de l'inspection par rapport à d'autres formes de régulation, les nouveaux besoins de coordination entraînés par la recentralisation de l'action publique et l'émergence de nouvelles bureaucraties techniques remettent l'inspection sur le devant de la scène.

## Bibliographie

- [Abbott, 1988] Abbott, Andrew, *The system of professions: An essay on the division of expert labor*, Chicago, University of Chicago Press, 435.
- [Asselain, 2011] Asselain, Jean-Charles, *Histoire économique de la France du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Vol. 2, Paris, Seuil, 274.
- [Ayres & Braithwaite, 1992] Ayres, Ian & Braithwaite, John, *Responsive Regulation. Transcending the Deregulation Debate*, New York/ Oxford, Oxford University Press, 214.
- [Baldwin & Black, 2008] Baldwin, Robert & Black, Julia, « Really Responsive Regulation », *The Modern Law Review*, 71, 1, 59-94.
- [Baldwin & Black, 2016] Baldwin, Robert & Black, Julia, « Driving Priorities in Risk-Based Regulation: What's the Problem? », *Journal of Law and Society*, 43, 4, 565-595.
- [Barraud de Lagerie, 2019] Barraud de Lagerie, Pauline, *Les patrons de la vertu. De la responsabilité sociale des entreprises au devoir de vigilance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 218.
- [Bastings, Mastenbroek & Versluis, 2017] Bastings, Lincey, Mastenbroek, Ellen & Versluis, Esther, « The Other Face of Eurolegalism: The Multifaceted Convergence of National Enforcement Styles: The Other Face of Eurolegalism », *Regulation & Governance*, 11, 3, 299-314.
- [Baubeau & Rebolledo-Dhuin, 2016] Baubeau, Patrice & Rebolledo-Dhuin, Viera, « Escompte. L'évolution d'une pratique d'origine marchande (XIX<sup>e</sup> s.-XX<sup>e</sup> s.) » in Bensadon, Didier, Praquin, Nicolas & Touchelay, Béatrice (dir.), *Dictionnaire historique de comptabilité des entreprises*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 379-383.
- [Becker, 2002] Becker, Howard S., *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 360.
- [Benamouzig & Besançon, 2007] Benamouzig, Daniel & Besançon, Julien, « Les agences, alternatives administratives ou nouvelles bureaucraties techniques ? Le cas des agences sanitaires », *Horizons stratégiques*, 3, 10-24.
- [Benamouzig & Borraz, 2016] Benamouzig, Daniel & Borraz, Olivier, « Bureaucratie, organisations et formalisation des savoirs », *L'Année sociologique*, 66, 1, 9-29.
- [Bergeron, Castel & Dubuisson-Quellier, 2014] Bergeron, Henri, Castel, Patrick & Dubuisson-Quellier, Sophie, « Gouverner par les labels. Une comparaison des politiques de l'obésité et de la consommation durable », *Gouvernement et action publique*, 2014, 3, 7-31.
- [Besançon & Benamouzig, 2005] Besançon, Julien & Benamouzig, Daniel, « Administrer un monde incertain : Les nouvelles bureaucraties techniques. Le cas des agences sanitaires », *Sociologie du travail*, 47, 3, 301-322.
- [Bessy & Chateauraynaud, 1995] Bessy, Christian & Chateauraynaud, Francis, *Experts et Faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Paris, Métailié, 368.
- [Bezes, 2002] Bezes, Philippe, « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la V<sup>ème</sup> République : La construction du "souci de soi de l'État" », *Revue française d'administration publique*, 102, 307-325.
- [Bezes, 2005] Bezes, Philippe, « Le renouveau du contrôle des bureaucraties. L'impact du New Public Management », *Informations sociales*, 6, 126, 26-37.
- [Bezes, 2008] Bezes, Philippe, « Le tournant néomanagérial de l'administration française » in Borraz, Olivier & Virginie Guiraudon (dir.), *Politiques publiques—1. La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 215-254.
- [Bezes, 2009] Bezes, Philippe, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses Universitaires de France, 519.

- [Bezes, 2010] Bezes, Philippe, « Morphologie de la RGPP. Une mise en perspective historique et comparative ». *Revue française d'administration publique*, 136, 775-802.
- [Bezes, 2012] Bezes, Philippe, « État, experts et savoirs néo-managériaux. Les producteurs et diffuseurs du New Public Management en France depuis les années 1970 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 193, 16-37.
- [Bezes, Descamps & Kott, à paraître] Bezes, Philippe, Descamps, Florence & Kott, Sébastien (dir.), *Dictionnaire des politiques de Rationalisation des choix budgétaires (RCB)*.
- [Bezes & Le Lidec, 2016] Bezes, Philippe & Le Lidec, Philippe, « Politiques de la fusion. Les nouvelles frontières de l'État territorial », *Revue française de science politique*, 3, 66, 507-541
- [Bidet, 2011] Bidet, Alexandra, *L'engagement dans le travail. Qu'est-ce que le vrai boulot ?*, Paris, Presses universitaires de France, 428.
- [Black & Baldwin, 2012] Black, Julia, & Baldwin, Robert, « When Risk-Based Regulation Aims Low: A Strategic Framework. Strategies for Regulating Low Risks », *Regulation & Governance*, 6, 2, 131-148.
- [Blondiaux & Sintomer, 2002] Blondiaux, Loïc & Sintomer, Yves, « L'impératif délibératif », *Politix*, 57, 17-35.
- [Boltanski, 2012] Boltanski, Luc, *Énigmes et Complots. Une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard, 461.
- [Boltanski & Thévenot, 1991] Boltanski, Luc & Thévenot, Laurent, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 483.
- [Bonnaud, 2005] Bonnaud, Laure, « Au nom de la loi et de la technique : L'évolution de la figure de l'inspecteur des installations classées depuis les années 1970 », *Politix*, 69, 131-161.
- [Bonnaud, 2011] Bonnaud, Laure, « De la catastrophe de Feyzin (1966) à l'explosion d'AZF (2001) : La naissance du métier d'inspecteur des installations classées ? », *Responsabilité et environnement*, 62, 35-42.
- [Bonnaud & Coppalle, 2008] Bonnaud, Laure & Coppalle, Jérôme, « La production de la sécurité sanitaire au quotidien : l'inspection des services vétérinaires en abattoir », *Sociologie du Travail*, 50, 1, 15-30.
- [Bonnaud & Coppalle, 2009] Bonnaud, Laure & Coppalle, Jérôme, « Les inspecteurs vétérinaires face aux normes privées », *Revue d'Études en Agriculture et Environnement*, 90, 4, 399-422.
- [Bonnaud & Coppalle, 2013] Bonnaud, Laure & Coppalle, Jérôme, « Co-Regulation in Practices: The Hygiene Package in French Slaughterhouses », *Sociologia Ruralis*, 53, 4, 479-495.
- [Bonnin & Willemez, 2015] Bonnin, Vincent & Willemez, Laurent, *Accès au droit et défense des salariés : entre service et apostolat. Consultations et conseils juridiques en droit du travail (avocats, syndicalistes et agents de contrôle)*, Rapport final pour la Mission de recherche droit et justice. [en ligne : <http://www.gip-recherche-justice.fr/wp-content/uploads/2015/10/rapport-final-version-corrige%CC%81e.pdf>, consulté le 21 octobre 2019].
- [Borraz, Merle & Wesseling, 2017] Borraz, Olivier, Merle, Ivanne & Wesseling, Mara, « Les risques de l'inspection/ Les stratégies de défense des inspecteurs face aux changements du droit », *Droit et société*, 96, 289-304.
- [Bourdieu, 1984] Bourdieu, Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, 49-55.
- [Bourdieu, 1993] Bourdieu, Pierre, « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 96, 49-62.
- [Bourdieu, 2012] Bourdieu, Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Paris, Raisons d'agir/ Seuil, 657.
- [Braithwaite, Walker & Grabosky, 1987] Braithwaite, John, Walker, John & Grabosky, Peter, « An Enforcement Taxonomy of Regulatory Agencies », *Law & Policy*, 9, 3, 323-351.

- [Brown, 2004] Brown, Andrew D., « Authoritative sensemaking in a public inquiry report », *Organization Studies*, 25, 1, 95-112.
- [Brunier, 2018a] Brunier, Sylvain, *Le bonheur dans la modernité. Conseillers agricoles et agriculteurs (1945-1985)*, Lyon, ENS éditions.
- [Brunier, 2018b] Brunier, Sylvain, « Une occasion à saisir. L'autonomie des universités comme opportunité de revalorisation professionnelle pour l'Inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche », *SociologieS*, dossier « Les professionnels de l'évaluation. Mise en visibilité d'un groupe professionnel » [en ligne : <https://journals.openedition.org/sociologies/6670>, consulté le 10 août 2019].
- [Bruno, 2008] Bruno, Isabelle, *À vos marques, prêts... Cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 266.
- [Buton, 1997] Buton, François, « Bureaucratization et délimitation des frontières de l'État. Les interventions administratives sur l'éducation des sourds-muets au XIX<sup>e</sup> siècle », *Genèses*, 28, p. 5-28.
- [Caby & Chailleux, à paraître] Caby, Vincent & Chailleux, Sébastien, « Pour une sociologie des rapports publics. Des configurations d'écriture structurant la rédaction des rapports publics à leurs effets symboliques sur l'action publique », *Revue internationale de politique comparée*.
- [Cam, 1986] Cam, Pierre, « L'inspection du travail » in Cam, Pierre & Supiot, Alain (dir.) *Les dédales du droit social*, Paris, Presses de la fondation nationale de sciences politiques.
- [Cardon, 2016] Cardon, Vincent, « Produire "l'évidence". Le travail d'appariement et de recrutement dans le monde du cinéma », *Sociologie du travail*, 58, 2, 160-180.
- [Cardoni, Carré de Malberg & Margairaz, 2012] Cardoni, Fabien, Carré De Malberg, Nathalie & Margairaz, Michel (dir.), *Les inspecteurs des Finances 1801-2009. Dictionnaire historique, biographique et thématique*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1131.
- [Caron, 1975] Caron, M., « Les règlements des conflits entre employeurs et salariés », *Économie rurale*, 105, 40-41.
- [Caron-Dégliise, 2018] Caron-Dégliise, Anne, *L'évolution de la protection juridique des personnes. Reconnaître, soutenir et protéger les personnes les plus vulnérables*, Rapport de mission interministérielle.
- [Carpenter, 2010] Carpenter, Daniel, *Reputation and Power. Organizational Image and Pharmaceutical Regulation at the FDA*, Princeton, Princeton University Press, 856.
- [Carpenter & Krause, 2012] Carpenter Daniel. P., Krause George. A., « Reputation and Public Administration », *Public Administration Review*, 72, 1, 26-32.
- [Carré de Malberg, 2011] Carré de Malberg, Nathalie, *Le grand état-major financier : les inspecteurs des Finances, 1918-1946. Les hommes, le métier, les carrières*, Paris, Institut de la gestion publique et du développement économique, 702.
- [Carré de Malberg, 2012] Carré de Malberg, Nathalie, « L'esprit de corps à l'inspection des Finances » in Cardoni, François, Margairaz, Michel & Carré de Malberg, Nathalie (dir.), *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances 1801-2009*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 63-69.
- [Carruthers, 2013] Carruthers, Bruce G., « From Uncertainty toward Risk: The Case of Credit Ratings », *Socio-Economic Review*, 11, 3, 525-551.
- [Carruthers & Cohen, 2010] Carruthers, Bruce G. & Cohen, Barry, « Noter le crédit : classification et cognition aux États-Unis », *Genèses*, 79, 48-73.
- [Carter, 2017] Carter, David P., « Role Perceptions and Attitudes toward Discretion at a Decentralized Regulatory Frontline. The Case of Organic Inspectors: Regulatory Inspector Role Perceptions », *Regulation & Governance*, 11, 4, 353-367.



- [Catala, Boulassière & Courtois, 2013] Catala, Sylvie, Boulassière, Christian & Courtois, Yves, « Le contrôle des règles en santé-sécurité au travail dans les collectivités territoriales », *Les cahiers de la fonction publique*, 339, 86-91.
- [Célérier, 2016] Célérier, Laure, *L'État et ses contrôleurs-e-s à l'épreuve de l'audit interne. Une étude sur l'introduction d'une fonction d'audit interne dans l'administration centrale d'État en France*, thèse de doctorat en sciences de gestion, HEC Paris.
- [Charle, 1982] Charle, Christophe, « Naissance d'un grand corps : L'Inspection des finances à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 42, 3-17.
- [Charvolin, 2003] Charvolin, Florian, *L'invention de l'environnement en France : chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 127.
- [Chateauraynaud, 1991] Chateauraynaud, Francis, *La faute professionnelle. Une sociologie des conflits de responsabilités*, Paris, Métailié, 475.
- [Chauvière, 2009] Chauvière, Michel, *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*, Paris, L'Harmattan, 319.
- [Chevallier, 2013] Chevallier, Jacques, *Science administrative*, Paris, Presses Universitaires de France, 614.
- [Corteel, Péliasse & Walter, 2010] Corteel, Delphine, Péliasse, Jérôme & Walter, Emmanuelle, « Professionnalisations problématiques », *Formation Emploi*, 108, 5-8.
- [Coton & Proteau, 2012] Coton, Christel & Proteau, Laurence, « Introduction. La division sociale du travail d'écriture » in Coton, Christel & Proteau, Laurence (dir.), *Les paradoxes de l'écriture : sociologie des écrits professionnels dans les institutions d'encadrement*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 9-18.
- [Dael, 1993] Dael, Serge, *Rapport sur les modalités d'unification des services d'inspection du travail*, rapport pour le Conseil d'État [en ligne : <http://www.inspection-du-travail-sud-travail-affaires-sociales.fr/wp-content/uploads/2016/09/1993-Rapport-Dael-sur-fusion.pdf>, consulté le 24 octobre 2019].
- [Darnton, 2014] Darnton, Robert, *L'affaire des quatorze : poésie, police et réseaux de communication à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 240.
- [Darpeix, 2013] Darpeix, Aurélie, « La main d'œuvre salariée en agriculture : histoire d'une invisibilité », *Le Déméter*, 269-296. [en ligne : <https://www.clubdemeter.com/fr/le-demeter/le-demeter-2013>, consulté le 24 octobre 2019].
- [Dauvin & Siméant, 2002] Dauvin, Pascal, & Siméant, Johanna, *Le Travail humanitaire : Les Acteurs des ONG, du siège au terrain*, Paris, Presses de Sciences Po, 444.
- [Day & Klein, 1990] Day, Patricia & Klein, Rudolf, *Inspecting the inspectorates: Services for the elderly*, York, Joseph Rowntree Memorial Trust, 66.
- [Décret n° 2006-1213, 2006] *Décret n° 2006-1213 du 4 octobre 2006 modifiant le décret n°73-276 du 14 mars 1973 relatif au statut particulier du corps de l'inspection générale des finances*, [en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000242925>, consulté le 24 octobre 2019].
- [Dedieu & Jouzel, 2015] Dedieu, François & Jouzel, Jean-Noël, « Comment ignorer ce qu'on sait ? La domestication des savoirs inconfortables sur les intoxications des agriculteurs par les pesticides », *Revue française de sociologie*, 56, 1, 105-133.
- [Delmas, 2001] Delmas, Corinne, « Pour une définition non positiviste de l'expertise (note de travail) » in Damamme, Dominique & Ribémont, Thomas (dir.), *Expertise et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, 11-43.
- [Demonteil, 2019] Demonteil, Marion, *Des corps à l'ouvrage. Les inspections du ministère de la Culture face au new public management (1959-2017)*, Doctorat en science politique, Université Paris-Dauphine | PSL, 575.
- [Dhoquois-Cohen, 1993] Dhoquois-Cohen, Régine, « Idéologie conciliatrice et répressions des récalcitrants dans l'inspection du travail 1892-1970 », *Droit ouvrier*, 87-92.

- [Dodier, 1986] Dodier, Nicolas, « La fugacité des chantiers : Inspection du travail et prévention des risques professionnels dans le secteur du Bâtiment et travaux publics », *Sociologie et sociétés*, 18, 2, 61-72.
- [Dodier, 1987] Dodier, Nicolas, « Modèles d'entreprise et prévention des risques professionnels : l'action des inspecteurs du travail », *Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi*, 30, 115-152.
- [Dodier, 1988] Dodier, Nicolas, « Les actes de l'inspection du travail en matière de sécurité : la place du droit dans la justification des relevés d'infraction », *Sciences sociales et santé*, 6, 1, 7-28.
- [Dodier, 1989] Dodier, Nicolas, « Le travail d'accommodation des inspecteurs du travail en matière de sécurité » in Boltanski, Luc & Thévenot, Laurent (dir.), *Justice et justesse dans le travail*, Paris, Cahiers du CEE, 33, 281-306.
- [Dubois, 1999a] Dubois, Vincent, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 381.
- [Dubois, 1999b] Dubois, Vincent, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 202.
- [Dubois, 2009] Dubois, Vincent, « Le paradoxe du contrôleur. Incertitude et contrainte institutionnelle dans le contrôle des assistés sociaux », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 178, 28-49.
- [Dubois, 2010] Dubois, Vincent, « Politiques au guichet, politique du guichet » in Borraz, Olivier & Guiraudon, Virginie (dir.), *Politiques publiques—2. Changer la société*, Paris, Presses de Sciences Po, 265-286.
- [Dubois & al., 2017] Dubois, Vincent, Freyermuth, Audrey & Matz, Kévin, *Le politique, l'artiste et le gestionnaire : (re)configurations locales et (dé)politisation de la culture*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 274.
- [Ducourant & Lazarus, 2019] Ducourant, Hélène & Lazarus, Jeanne, « Luc Boltanski et Jean-Claude Chamboredon, sous la direction de Pierre Bourdieu, *La banque et sa clientèle. Éléments d'une sociologie du crédit* (1963). Présentation d'extraits d'un document », *Les Études Sociales*, 169, 241- 258.
- [Dumoulin, 2007] Dumoulin, Laurence, *L'Expert dans la justice : de la genèse d'une figure à ses usages*, Paris, Économica, 216.
- [École nationale d'administration, 2015] École nationale d'administration, *Du contrôle à l'évaluation : l'évolution des fonctions d'inspection*, numéro spécial de la *Revue française d'administration publique*, 155, 284.
- [Espeland & Stevens, 2008] Espeland, Wendy N., & Stevens, Mitchell, « A Sociology of Quantification », *European Journal of Sociology / Archives Européennes de Sociologie*, 49, 401-436.
- [Eyraud & Robelet, 2018] Eyraud, Benoît & Robelet, Magali, « Formaliser l'exercice de la protection : entre exigence managériale et souci du droit des personnes », In Vidal-Naquet, Pierre, Velpry, Livia, Eyraud, Benoît (dir.), *Contrainte et consentement en santé mentale. Forcer, influencer, coopérer*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 135-152.
- [Farge, 1992] Farge, Arlette, *Dire et mal dire. L'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 318.
- [FO, 1970] FO [Force Ouvrière], *Rapport présenté par le syndicat national FO de l'inspection des lois sociales agricoles. Journées nationales FO sur les problèmes de l'inspection du travail*.
- [Foucault, 1994] Foucault, Michel, *Histoire de la sexualité, tome 1 : La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 334.
- [Fouilleux & Loconto, 2017] Fouilleux, Ève & Loconto, Allison, « En coulisse des labels : Régulation tripartite et marchés imbriquées. De l'europanisation à la globalisation de l'agriculture biologique », *Revue française de sociologie*, 58, 3, 501-531.
- [Fournel, 2007] Fournel, Jean-Louis, « Introduction à la "forme-rapport" : caractéristiques et temporalités d'une production de vérité publique », *Cultures & Conflits*, 65, 37-49.
- [France & Vauchez, 2017] France, Pierre & Vauchez, Antoine, *Sphère publique, intérêts privés. Enquête sur un grand brouillage*, Paris, Presses de Sciences Po, 196.

- [Fresia, 2009] Fresia, Marion, « Une élite transnationale : La fabrique d'une identité professionnelle chez les fonctionnaires du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés », *Revue européenne des migrations internationales*, 25, 3, 167-190.
- [Gayon, 2009] Gayon, Vincent, « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme "rapport" », *Sociologie du Travail*, 51, 3, 324-342.
- [Gayon, 2016] Gayon, Vincent, « Écrire, prescrire, proscrire. Notes pour une sociogénétique de l'écrit bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213, 84-103.
- [Giust-Desprairies, 2009] Giust-Desprairies, Florence, *L'imaginaire collectif*, Toulouse, Erès, 255.
- [Gray & Silbey, 2014] Gray, Garry C., & Silbey, Susan S., « Governing Inside the Organization: Interpreting Regulation and Compliance », *American Journal of Sociology*, 120, 1, 96-145.
- [Grek, & al, 2013] Grek, Sotiria, Lawn, Martin, Ozga, Jenny & Segerholm. Christina, « Governing by Inspection? European Inspectorates and the Creation of a European Education Policy Space ». *Comparative Education*, 49, 4, 486-502.
- [Gueslin, 1988] Gueslin, André, « Crédit agricole et agriculture en France au XX<sup>e</sup> siècle », *Économie rurale*, 184-186, 107-115.
- [Guglielmi & Haroche, 2005] Guglielmi, Gilles & Haroche, Claudine, *Esprit de corps, démocratie et espace public*, Paris, Presses Universitaires France, 324.
- [Guigueno, 2003] Guigueno, Vincent, « Une note de bas de page dans l'histoire industrielle de la France. Les récits des missions de productivité aux États-Unis au début des années 1950 », *Mélanges de l'école française de Rome*, 115, 2, 525-533.
- [Hénaut & Poulard, 2018] Hénaut, Léonie & Poulard, Frédéric, « Réformes publiques et autonomie des groupes professionnels : le jeu des segments », *Revue française de sociologie*, 59, 2, 259-284.
- [Hood & al., 2005] Hood, Christopher, James, Oliver, Peters, B. Guy & Scott, Colin (dir.), *Controlling Modern Government: Variety, Commonality and Change*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 220.
- [Hood & al., 1999] Hood, Christopher, James, Oliver, Scott, Colin, Jones, George W. & Travers, Tony, *Regulation inside government: waste watchers, quality police, and sleaze-busters*, Oxford, Oxford University Press, 280.
- [Huising & Silbey, 2011] Huising, Ruthanne & Silbey, Susan. « Governing the Gap: Forging Safe Science through Relational Regulation », *Regulation & Governance*, 5, 1, 14-42.
- [Hutter, 1989] Hutter, Bridget M., « Variations in Regulatory Enforcement Styles », *Law & Policy*, 11, 2, 153-174.
- [IGF 2014] Inspection Générale des Finances, *Rapport d'activité—Inspection Générale des Finances—2013*, Paris, IGF, 66.
- [Join-Lambert & Bezes, 2010] Join-Lambert, Odile & Bezes, Philippe, « Comment se font les administrations : analyser des activités administratives constituantes », *Sociologie du travail*, 52, 2, 133-150.
- [Justet, 2013] Justet, Luc, *L'inspection du travail. Une expérience du droit*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 222.
- [Juston, 2016a] Juston, Romain, « Comment une tache de sang devient-elle une preuve ? Ingrédients et recettes des preuves médico-légales », *Droit et société*, vol. 93, n° 2, 395-416.
- [Juston, 2016b] Juston, Romain, *Le corps médico-légal. Les médecins légistes et leurs expertises*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris-Saclay.
- [Juston, 2017] Juston, Romain, « Les médecins légistes : un groupe professionnel segmenté entre expertise judiciaire et spécialité médicale », *Déviance et Société*, 42, 3, 387-413.
- [Kagan, 1989] Kagan, Robert A., « Editor's Introduction: Understanding Regulatory Enforcement », *Law & Policy*, 11, 2, 89-119.
- [Keeler, 1987] Keeler, John T. S., *The Politics of Neocorporatism in France: Farmers, the State and Agricultural Policymaking in the Fifth Republic*, New York, Oxford University Press.

- [Kessler, 1986] Kessler, Marie-Christine, *Les Grands corps de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 300.
- [Laferté, 2010] Laferté, Gilles, « L'identification économique », *Genèses*, 79, 2-5.
- [Lalumière, 1959] Lalumière, Pierre, *L'Inspection des Finances*, Paris, Presses Universitaires de France, 227.
- [Laroche, 2009] Laroche, Hervé, « La crise, les rapports et les problèmes » in Gilbert, Claude & Henry, Emmanuel (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, 73-89.
- [de Larquier, 1997] Larquier de, Guillemette, « Principes des marchés régis par appariement », *Revue économique*, 48, 6, 1409-1438.
- [Lascoumes, 1994] Lascoumes, Pierre, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La découverte, 324.
- [Laurens, 2008] Laurens, Sylvain, « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », *Genèses*, 72, 26-41.
- [Lazarus, 2012] Lazarus, Jeanne, « Prévoir la défaillance de crédit : l'ambition du *scoring* », *Raisons politiques*, 48, 4, 103-118.
- [Lazarus & Lacan, 2018] Lazarus, Jeanne & Lacan, Laure, « Toward a Relational Sociology of Credit: An Exploration of the French Literature », *Socio-Economic Review*, online first.
- [Leclercq, 1999] Leclercq, Yves, « La formation d'une banque centrale : la Banque de France (années 1830-années 1850) », *Revue économique*, 50, 1, 151-174.
- [Legendre, 1966] Legendre, Pierre, « Aspects de l'évolution du droit du travail en agriculture », *Économie rurale*, 68, 41-48.
- [Legris Revel & al., 2007] Legris, Revel, Martine, Blatrix, Cécile, Blondiaux, Loïc, Fourniau, Jean-Michel, Hériard Dubreuil, Bertrand & Lefebvre, Rémi, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 412.
- [Lemercier & Zalc, 2012] Lemercier, Claire & Zalc, Claire, « Pour une nouvelle approche de la relation de crédit en histoire contemporaine », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 67, 4, 977-1009.
- [Le Lorrain & Bobbio, 2005] Le Lorrain, Anne-Marie & Bobbio, Marigold (dir.), *L'enseignement agricole et vétérinaire de la Libération à nos jours*, Dijon, Educagri.
- [Lipsky, 1980] Lipsky, Michael, *Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation, 272.
- [de Luca, 2001] de Luca, Virginie, « Justifier les compétences : un réflexe de défense professionnelle des inspecteurs assistés à la fin du XIXe siècle », *Sociologie du travail*, 43, 1, 111-129.
- [Manderscheid, 1991] Manderscheid, Françoise, *Une autre mutualité sociale. La mutualité agricole*, Paris, L'Harmattan.
- [Maresca, 1983] Maresca, Sylvain, *Les Dirigeants paysans*, Paris, Minuit.
- [May & Winter, 2000] May, Peter & Winter, Soren, « Reconsidering Styles of Regulatory Enforcement: Patterns in Danish Agro-Environmental Inspection », *Law & Policy*, 22, 2, 143-173.
- [Menger, 1995] Menger, Pierre-Michel, « Appariement et capital humain : l'emploi et la carrière dans les professions artistiques » in Menger, Pierre-Michel, Passeron, Jean-Claude (eds), *L'art de la recherche. Essais en l'honneur de Raymonde Moulin*, Paris, La documentation française, 221-238.
- [Ménier, 1988] Ménier, Jacques, *Les Inspections générales*, Paris, Berger-Levrault, 271.
- [Mias, 2015] Mias, Arnaud, « Autonomie des agents et légitimité de l'inspection du travail », *La Nouvelle Revue du Travail*, 7 [en ligne : <https://journals.openedition.org/nrt/2314>, consulté le 10 août 2019].
- [Michard, 2004] Michard, Claire-Elise, « Les accidents, fléaux méconnus en agriculture. De la solidarité facultative à la solidarité obligatoire : pour une histoire sociale du monde agricole », *Ruralia*, 14,2 [en ligne : <https://journals.openedition.org/ruralia/966>, consulté le 24 octobre 2019].
- [Michard & Bourrigaud, 2006] Michard, Claire-Elise & Bourrigaud, René, « Les relations ministère du Travail/ministère de l'Agriculture : le tournant de Vichy » in Chatriot, Alain, Join-Lambert,

- Odile & Viet, Vincent (dir.), *Les politiques du Travail (1906-2006) : acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 275-287.
- [Milloz, 1983] Milloz, Pierre, *Les Inspections générales ministérielles dans l'administration française*, Paris, Economica, 720.
- [Minard, 1997] Minard, Philippe, « L'inspection des manufactures en France de Colbert à la Révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, 309, 483-491.
- [Morival & Lazarus, 2018] Morival, Yohann & Lazarus, Jeanne, Évaluateurs et bâtisseurs. Les inspecteurs généraux et la production de l'action publique, *Politix*, 124, 85-110.
- [Moulinier, 2002] Moulinier, Pierre, *Politique culturelle et décentralisation*, Paris, L'Harmattan, 336.
- [Mourgues, 2011] Mourgues, Lucille, « Entre professionnalisme et esprit militant. L'exemple d'un contrôleur du travail », *Savoir/Agir*, 18, 87-91.
- [Muller, 1984] Muller, Pierre, *Le Technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions de l'Atelier.
- [Neveu, 2015] Neveu, Érik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin, 286.
- [Nonjon, 2005] Nonjon, Magali, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, 70, 89-112.
- [Oliveira, 2012] Oliveira, Matthieu de, « Les inspecteurs des Finances et les grandes décisions de politique économique et monétaire au XIX<sup>e</sup> siècle » in Cardoni, Fabien, Carré de Malberg, Nathalie & Margairaz, Michel (dir.), *Les inspecteurs des Finances 1801-2009. Dictionnaire historique, biographique et thématique*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 161-166.
- [Ollivier-Yaniv, 2017] Ollivier-Yaniv, Caroline, « “La vaccination, ça se discute ?” Le rapport sur la politique vaccinale, espace polyphonique inédit », *Mots. Les langages du politique*, 114, 117-133.
- [Ottenheimer, 2004] Ottenheimer, Ghislaine, *Les Intouchables : Grandeur et décadence d'une caste : L'Inspection des Finances*, Paris, Albin Michel, 448.
- [Pélisse, 2004] Pélisse, Jérôme, « Inspecteurs et jeux d'acteurs : les avatars du contrôle du temps de travail depuis les années 70 » in Le Crom, Jean-Pierre (dir.), *Les acteurs dans l'histoire du droit du travail*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 100-113.
- [Pélisse, 2014] Pélisse, Jérôme, *Le travail du droit. Trois enquêtes sur la légalité ordinaire*, mémoire d'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Institut d'Études Politiques de Paris.
- [Pélisse, 2018] Pélisse, Jérôme, « Travailler le droit : lectures et perspectives sociologiques », *Revue française de sociologie*, 59, 1, 99-125.
- [Pellet, 2013] Pellet, Rémi, « La suppression de la concurrence dans la gestion de l'assurance maladie des exploitants agricoles », *Journal de droit de la santé et de l'assurance maladie*, 3, 38-48.
- [Pénet, 2014] Pénet, Pierre, *Calculating and Governing Risk in Times of Crisis. The Role of Credit Ratings in Regulatory Reasoning and Legal Change (1930s-2010s)*, thèse de doctorat de sociologie, Sciences Po/Northwestern University, 301.
- [Pilmis, 2007] Pilmis, Olivier, « Des “employeurs multiples” au “noyau dur” d'employeurs : relations d'emploi et concurrence sur le marché des comédiens intermittents », *Sociologie du travail*, 49, 3, 297-315.
- [Piore & Schrank, 2008] Piore, Michael & Schrank, Andrew, « Le renouveau de l'inspection du travail dans le monde latin », *Revue internationale du Travail*, 147, 1-26.
- [Pissaloux, 2015] Pissaloux, Jean-Luc, « Les inspections générales au sein de l'administration française : structures, fonctions et évolution », *Revue française d'administration publique*, 155, 601-622.
- [Plessis, 2001] Plessis, Alain, « La révolution de l'escompte dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 23, 143-163.
- [Porter, 1995] Porter, Theodore M., *Trust in Numbers. The Pursuit of Objectivity in Science and Public Life*, Princeton, Princeton University Press, 310.

- [Power, 1997] Power, Michael, *The Audit Society: Rituals of Verification*, Oxford, Oxford University Press, 208.
- [Power, 2003] Power, Michael, « Auditing and the production of legitimacy », *Accounting, Organizations and Society*, 28, 4, 379-394.
- [Prunaux, 2009a] Prunaux, Emmanuel, « Les comptoirs d'escompte de la Banque de France. 1<sup>re</sup> partie », *Napoleonica. La Revue*, 5, 14-146.
- [Prunaux, 2009b] Prunaux, Emmanuel, « Les comptoirs d'escompte de la Banque de France. 2<sup>e</sup> partie », *Napoleonica. La Revue*, 6, 49-98.
- [Reid, 1994] Reid, Donald, « “Les Jeunes Inspecteurs” : Ideology and Activism Among Labour Inspectors in France After May 1968 », *French History*, 8, 3, 296–315.
- [Reid, 1995] Reid, Donald, « L'identité sociale de l'inspecteur du travail, 1892-1940 », *Le Mouvement Social*, 170, 39–59.
- [Rouban, 2002] Rouban, Luc, « L'inspection générale des Finances 1958-2000 : quarante ans de pantouflage », *Les cahiers du CEVIPOF*, 31, 1-76.
- [Rouban, 2009] Rouban, Luc, « La politisation de l'administration en France ou la privatisation de l'État », *Télescope*, 15, 1, 52-64.
- [Rouban, 2012] Rouban, Luc, « Le recrutement social et intellectuel des inspecteurs des Finances—1974-2005 », in Cardoni, François, Margairaz, Michel & Carré de Malberg, Nathalie (dir.), *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances 1801-2009*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 21-27.
- [Sanselme, 1999] Sanselme, Franck, « L'identité de l'enseignement agricole à l'épreuve de l'État et du “service public” : le cas des Maisons familiales rurales », *Ruralia*, 4, [en ligne : <https://journals.openedition.org/ruralia/89>, consulté le 24 octobre 2019].
- [Schweitzer, 2012] Schweitzer, Sylvie, « Les inspectrices des Finances de 1945 à nos jours : Les éclats du plafond de verre », in Cardoni, François, Margairaz, Michel & Carré de Malberg, Nathalie (dir.), *Dictionnaire historique des inspecteurs des Finances 1801-2009*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 37-41.
- [Schweitzer, 2017] Schweitzer, Sylvie, *Les inspectrices du Travail, 1878-1974. Le genre de la fonction publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 170.
- [Siblot, 2006] Siblot, Yasmine, *Faire valoir ses droits au quotidien. Les services publics dans les quartiers populaires*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 347.
- [Spire, 2005] Spire, Alexis, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 402.
- [Spire & Weidenfeld, 2011] Spire, Alexis & Weidenfeld, Katia, « Le tribunal administratif : une affaire d'initiés ? Les inégalités d'accès à la justice et la distribution du capital procédural », *Droit et société*, 79, 3, 689-713.
- [Szarlej-Ligner, 2016] Szarlej-Ligner, Marie, « Les résistances des agents de l'inspection du travail à la reddition de comptes (1980-2013) », *Revue française d'administration publique*, 160, 1139-1153.
- [Szarlej-Ligner, 2017] Szarlej-Ligner, Marie, *Socio-histoire de l'Inspection du travail : une administration comme une autre ?*, thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes.
- [Szarlej-Ligner & Tiano, 2013] Szarlej-Ligner, Marie & Tiano, Vincent, « Conflits de valeurs dans une inspection du travail en mutation », *Droit social*, 2, 164-172.
- [Tiano, 2003a] Tiano, Vincent, *Les inspecteurs du travail à l'épreuve de l'évaluation des risques : une profession sous tension*, thèse de doctorat de sociologie, Université de la Méditerranée, Aix-Marseille II, 532.
- [Tiano, 2003b] Tiano, Vincent, « Les inspecteurs du travail aux prises avec l'évaluation des risques », *Travail et emploi*, 96, 67-83.
- [Turner, 1970] Turner, Victor, *The Forest of Symbols: Aspects of Ndembu Ritual*, Ithaca, Cornell University Press, 417.

- [Van Gennep, 1909] Van Gennep, Arnold, *Les Rites de passage : Étude systématique des rites*, Paris, A. et J. Picard, 288
- [Viet, 1994] Viet, Vincent, *Les voltigeurs de la République. L'inspection du travail en France jusqu'en 1914*. Volume 1, CNRS Éditions, 634.
- [Vigour, 2006] Vigour, Cécile, « Justice : l'introduction d'une rationalité managériale comme euphémisation des enjeux politique », *Droit et société*, 63-64, 425-455.
- [Weber, 2003] Weber, Max, *Économie et société, tome 1: Les Catégories de la sociologie*, Paris, Pocket, 410.
- [Weber, 2004] Weber, Max, « Parlement et gouvernement dans l'Allemagne réorganisée. Contribution à la critique politique du corps des fonctionnaires et du système des partis » in *Œuvres politiques (1895-1919)*, Paris, Albin Michel, 307-455.
- [Weller, 1999] Weller, Jean-Marc, *L'État au guichet. Sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics*, Paris, Desclée de Brouwer, 255.
- [Weller, 2007] Weller, Jean-Marc, « La disparition des bœufs du père Verdon. Travail administratif ordinaire et statut de la qualification », *Droit et société*, 67, 713-755.
- [Weller, 2018] Weller, Jean-Marc, *Fabriquer des actes d'État : une ethnographie du travail bureaucratique*, Paris, Economica, 313.
- [Willemez, 2015] Willemez, Laurent, « Un champ mis à l'épreuve. Structure et propriétés du champ juridique dans la France contemporaine », *Droit et société*, 89, 129-149.
- [Willemez, 2017] Willemez, Laurent, « Une pédagogie du droit sous contrainte. Les syndicalistes et les inspecteurs du travail dans l'activité de consultation juridique », *Politix*, 118, 103-130.
- [Wissler, 1989] Wissler, André, « Les jugements dans l'octroi de crédit » in Boltanski, Luc & Thévenot, Laurent (dir.), *Justice et justesse dans le travail*, Paris, Cahiers du CEE, 33, 67-119.